Informations de base

1996/2077(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Relations de l'Union avec les nouveaux États indépendants d'Asie centrale **Subject** 6.40.04.06 Relations avec les pays d'Asie centrale	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	TRUSCOTT Peter (PSE)	11/06/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	TINDEMANS Leo C. (PPE)	28/01/1997
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement et coopération		

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/10/1995	Publication du document de base non-législatif	COM(1995)0206	Résumé
08/05/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/02/1999	Vote en commission		Résumé
17/02/1999	Dépôt du rapport de la commission	A4-0069/1999	
11/03/1999	Débat en plénière		
12/03/1999	Fin de la procédure au Parlement		
21/06/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/2077(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/4/07808

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0069/1999 JO C 175 21.06.1999, p. 0004	17/02/1999	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0200/1999 JO C 175 21.06.1999, p. 0416-0432	12/03/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1995)0206	10/10/1995	Résumé

Relations de l'Union avec les nouveaux États indépendants d'Asie centrale

1996/2077(COS) - 12/03/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Peter TRUSCOTT (PSE, RU) sur les relations de l'Union avec les nouveaux États indépendants de l'Asie centrale (NEI), le Parlement européen invite les États membres à oeuvrer pour la paix et la stabilité dans la région, que ce soit grâce au Partenariat pour la Paix de l'OTAN où au travers le renforcement de la coopération de l'Union avec l'ensemble des pays concernés. Pour le Parlement, il est essentiel que la coopération active de l'Union avec, notamment l'Ouzbékistan et le Tadjikistan, permette de prévenir l'extension du conflit en Afghanistan et dans les pays voisins, tant pour la défense de la tolérance religieuse et les droits de la femme que pour l'assistance humanitaire et politiques des zones afghanes qui échappent au contrôle des Talibans. Il invite tout particulièrement l'Union à apporter son soutien aux Nations Unies et à l'OSCE en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix au Tadjikistan et en Afghanistan. Il invite la Comission à poursuivre la coopératoin avec ces pays sur les questions relevant du troisième pilier et demande à l'Union d'accroître le dialogue avec les USA sur les questions régionales dans le cadre du dialogue transatlantique. Se penchant sur les bienfaits du programme TACIS au fil de ces dernières années, il insiste sur le fait qu'un accroissement de l'aide contribuerait à promouvoir la démocratie dans la région. Il demande, dans la foulée, que davantage de soutien soit apporté aux ONG grâce au programme TACIS Démocratie, afin qu'elles puissent contrôler plus efficacement le respect des droits de l'homme dans la région et le processus de démocratisation dans les NEI. Il demande un soutein accru de la part de l'Union en faveur de projets environnementaux en Asie centrale ainsi qu'en vue de réformer les infrastructures pétrolières et gazières. Il fait observer que certains programmes (tels que TRACECA et INOGATE) constituent un facteur essentiel pour le développement économique et l'intégration de la région. Sur le plan de la société civile, le Parlement demande que l'Union européenne surveille attentivement les prochaines élections en Asie centrale. En outre, des efforts particuliers devraient être engagées en vue de protéger les populations de la régions contre toute dégradation économique entraînée par les retombées de la crise russe, en collaboration avec les institutions financières internationales. Se félicitant de la contribution du capital étranger (et en particulier européen) pour le développement de la région, le Parlement souhaite que l'Union adopte une stratégie spécifique en fonction de chaque NEI concerné incluant la libéralisation des échanges bilatéraux, l'assistance technique et l'aide macro-économique et humanitaire. Enfin, se félicitant du moratoire décrété en Kirghizie et au Turkménistan pour l'exécution de la peine capitale, il appelle tous les pays d'Asie centrale à poursuivre leurs efforts en vue d'abolir la peine de mort.

Relations de l'Union avec les nouveaux États indépendants d'Asie centrale

1996/2077(COS) - 10/10/1995 - Document de base non législatif

-OBJECTIF : La présente communication vise à identifier les intérêts de l'UE dans les Républiques indépendantes d'Asie centrale, à préciser les perspectives de succès des accords de partenariat et de coopération en cours de négociation et à déterminer les possibilités de développement d'une stratégie globale à l'égard de cette région, compte tenu des larges divergences existant entre les Républiques. -CONTENU : Selon ce document, la transformation des anciennes républiques en Etats indépendants (Kazakhstan, Kirghizie, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan) s'avère difficile, notamment sur le plan politique mais aussi économique. Sur le plan économique, la réussite du processus de transition ne pourra s'appuyer que sur l'exploitation des richesses naturelles de la région à laquelle l'UE est tout particulièrement intéressée en tant que consommateur potentiel d'énergie et en tant que fournisseur de services et d'équipements pour l'exploitation de cette énergie. Sur le plan politique, l'objectif primoridal de l'Union est de maintenir la stabilité par : .le développement d'institutions démocratiques représentatives, .la réduction des sources de conflit, .la réforme économique. La réalisation de ces objectifs sera longue et pour y parvenir, il est essentiel que l'UE s'affirme davantage dans la région. La communication propose une série de moyens pour les réaliser, lesquels diffèrent en fonction des 5 Républiques. -coopération et assistance technique : des accords de partenariat et de coopération (APC) sont sur le point d'être ou ont été ratifiés avec certaines Républiques (Kazakhstan, Kirghizie). Des accords sectoriels pourraient également être signés notamment en matière d'acier et de commerce des matières nucléaires. Des actions d'aide alimentaire pourraient s'avérer utiles en Kirghizie et au Tadjikistan, ainsi que des actions d'assistance humanitaire dans l'ensemble des 5 Républiques. Parallèlement, le programme TACIS devraient poursuivre ses actions en incluant des projets en matière de renforcement de la démocratie. -nouvelles relations contractuelles : la communication constate que toutes les conditions politiques ne sont pas réunies en Ouzbékistan et au Turkménistan pour la conclusion d'APC (en particulier, respect des principes énoncés par la CSCE). En conséquence, la communication propose l'instauration d'un dialogue régulier afin de permettre aux partenaires de mesurer les progrès accomplis en matière politique et économique. A cet égard, l'UE n'approuverait ces accords que lorsque des progrès significatifs auront été accomplis dans ces domaines. Outre ces contacts périodiques informels, des contacts formels devraient se poursuivre dans le contexte de l'accord général passé avec l'URSS de 1989 ou d'accords sectoriels encore en vigueur. -relations politiques et diplomatiques : les APC et le dialogue engagé avec l'Ouzbékistan et le Turkménistan seront les principaux instruments de la promotion des objectifs politiques de l'UE. Toutefois, il devrait être aussi possible de mener ce dialogue au niveau régional. L'UE devrait notamment user de son influence pour permettre au processus de paix inter-Tadjik de se poursuivre. Les problèmes politiques concernant l'Asie centrale, y compris le Tadjikistan et l'accès à l'énergie, devraient être discutés dans le cadre de contatcs politiques avec la Russie, la Turquie et le Pakistan dans des enceintes tant bilatérales que multilatérales. Afin de renforer sa présence politique régionale, la Commission envisage également de renforcer sa représentation diplomatique en Asie centrale.